

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le



ID : 085-200070233-20260629-DEL20260629_19-DE

Rapport de présentation des comptes financiers uniques 2025

SEANCE DU CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 29 JUIN 2026

TERRES DE
MONTAIGU

SOMMAIRE

BUDGET PRINCIPAL DE TERRES DE MONTAIGU	3
I. La poursuite des projets d'investissement dans un contexte de redressement des comptes publics.....	3
II. Une situation financière saine fin 2025	4
A. Des niveaux d'épargne qui diminuent légèrement.....	4
B. Une dette sécurisée et conforme à l'ambition d'investissement.....	5
C. Les résultats	6
III. La section de fonctionnement	7
A. Les recettes de fonctionnement.....	7
1. Les produits des services.....	7
2. La fiscalité locale.....	7
3. Les autres recettes fiscales	8
4. Les dotations et participations.....	9
5. Les autres recettes	10
B. Les dépenses de fonctionnement.....	11
1. Les charges à caractère général.....	11
2. Les charges de personnel	12
3. Les autres dépenses.....	13
IV. La section d'investissement	14
A. Les dépenses d'investissement.....	14
B. Les recettes d'investissement.....	15
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	17
BUDGET ANNEXE DECHETS	20
BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME	22
BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES	23
BUDGET ANNEXE LE PRE BLANC	25
BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES	27

BUDGET PRINCIPAL DE TERRES DE MONTAIGU

I. La poursuite des projets d'investissement dans un contexte de redressement des comptes publics

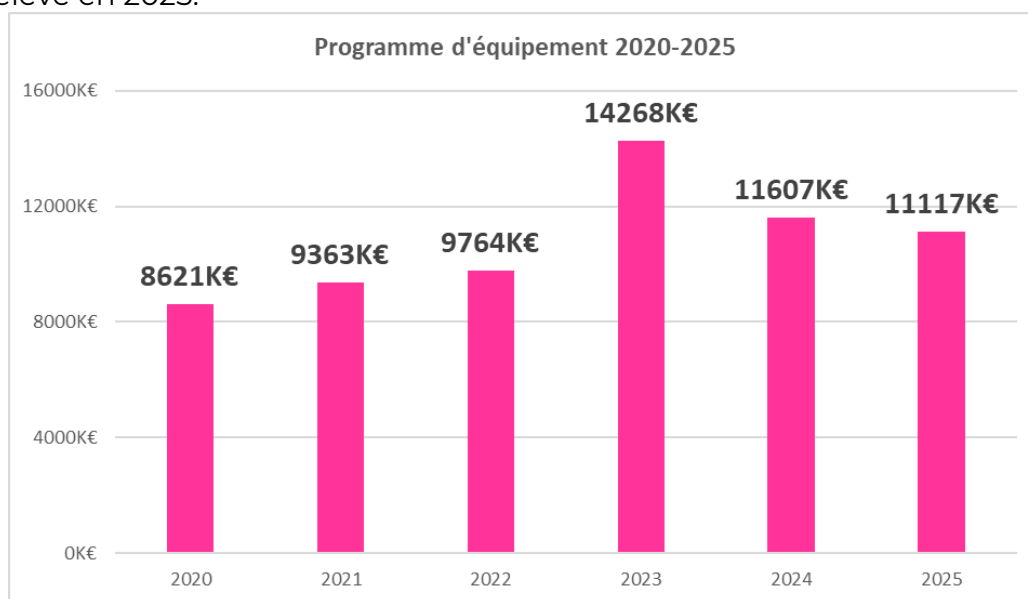
L'année 2025 montre une stabilité de périmètre en volume et en activités développées.

Si l'inflation sur les énergies est plus modérée en 2025, les charges d'assurance et les mesures sociales décidées par l'Etat au cours des dernières années pèsent en année pleine.

Les premières conséquences financières de la mise à contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics sont constatées fin 2025 : baisse des dotations d'Etat, hausse des cotisations patronales sur les retraites (1^{ère} année de hausse). Ce sont près de 300 000 € qui ont été prélevés sur l'autofinancement de Terres de Montaigu en 2025, avant la hausse de la mise à contribution déjà connue en 2026.

Le maintien d'un service public de proximité et de qualité reste un axe fort de Terres de Montaigu.

Terres de Montaigu a donc poursuivi son ambition d'investissement, suivant la trajectoire fixée à la prospective financière. L'investissement au service du territoire est encore élevé en 2025.



Données de référence : dépenses d'équipement budget principal

La politique d'investissement menée en 2025 répond aux priorités fixées au DOB et au budget primitif 2025, qui prévoyait un programme d'équipement de l'ordre de 14,4 millions d'euros autour de 5 axes :

- Agir en faveur de la transition environnementale :
- Accompagner le développement économique :
- Equiper les services et maintenir les équipements :
- Investir pour le territoire de demain :
- Agir pour le sport, l'éducation, la culture.

Les investissements 2025 pour le budget principal s'élèvent à 11 117 078,82 €.
 Sur la période 2020/2025, le montant d'investissement réalisé s'élève à 64 738 920,93 €, soit une moyenne annuelle de 9 242 536 €.
 En cumulant les budgets annexes, l'investissement 2025 s'établit à 15 313 887,09 €.

II. Une situation financière saine fin 2025

A. Des niveaux d'épargne qui diminuent légèrement...

L'année 2025 montre une baisse des épargnes avec les premiers effets des ponctions de l'Etat pour le redressement des comptes publics (baisse de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle).
 Dans le même temps, les effets inflationnistes sur les assurances et les mesures sociales nationales et locales en année pleine influent sur les ratios.
 Cependant, l'investissement est resté très conséquent, répondant aux besoins du territoire, pour la fin de la mandature.

BUDGET PRINCIPAL	Réalisations 2023	Réalisations 2024	Réalisations 2025
Recettes courantes de fonctionnement	36 956 882,42	38 073 557,21	39 921 397,18
Dépenses de gestion	31 084 452,95	30 555 235,32	33 345 759,06
EXCEDENT BRUT D EXPLOITATION	5 872 429,47	7 518 321,89	6 575 638,12
Intérêts de la dette	657 554,20	973 658,47	864 816,18
Solde produits-autres charges financières	35,52	55,53	54,63
Solde produits-charges exceptionnels (hors cession)	16 663,78	95 399,36	57 592,32
CAPACITE D AUTOFINANCEMENT BRUTE	5 231 574,57	6 640 118,31	5 768 468,89
Remboursement dettes bancaires	3 634 033,75	2 262 333,69	2 249 669,78
CAPACITE D AUTOFINANCEMENT NETTE	1 597 540,82	4 377 784,62	3 518 799,11
Remboursement autres dettes	25 000,00	25 000,00	25 000,00
CAPACITE D AUTOFINANCEMENT NETTE après remboursement autres dettes	1 572 540,82	4 352 784,62	3 493 799,11
Dépenses d'investissement	14 294 952,38	11 639 332,14	11 124 488,42
Recettes d'investissement	6 559 448,93	3 513 085,43	7 146 312,04
BESOIN DE FINANCEMENT	7 735 503,45	8 126 246,71	3 978 176,38
Emprunt	7 500 000,00	0,00	3 000 000,00
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT+solde sur provisions	1 345 630,38	-3 773 462,09	2 517 772,32
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	9 505 252,59	5 731 790,50	8 427 357,20

Excédent brut d'exploitation : résultat dégagé sur le cycle de gestion

Capacité d'autofinancement brute : résultat dégagé sur le cycle de fonctionnement avant remboursement du capital de la dette

Capacité d'autofinancement nette : résultat dégagé après remboursement de la dette pour financer les investissements

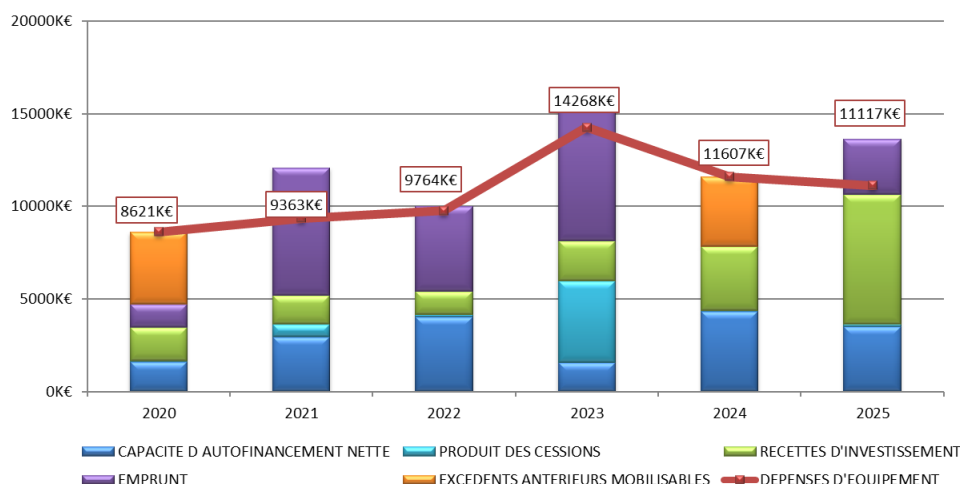
Variation du fonds de roulement : indicateur de financement de l'investissement

Résultat de clôture = fonds de roulement : cumul des résultats de l'année et des résultats antérieurs reportés

La capacité d'autofinancement brute diminue de 13% et atteint 5 768 468,89 €.
 La capacité d'autofinancement nette atteint 3 493 799,11 €, en baisse de 20%, mais doublée par rapport à 2023.

...mais qui assurent un bon niveau de financement des investissements

Financement des investissements 2020-2025



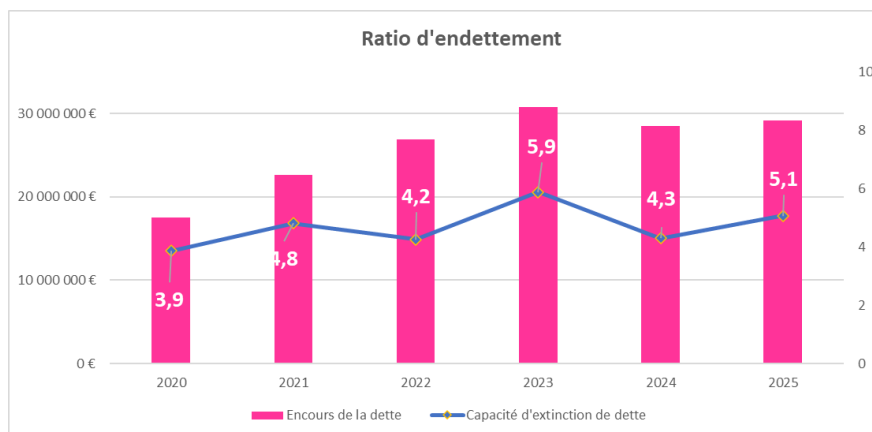
Données de référence : dépenses d'équipement

En fin d'exercice, les ressources propres couvrent les investissements, grâce à l'encaissement de subventions plus favorables qu'estimé en temporalité. L'emprunt souscrit répond aussi à un effet d'aubaine et des conditions financières favorables, intéressantes sur le long terme.

B. Une dette sécurisée et conforme à l'ambition d'investissement

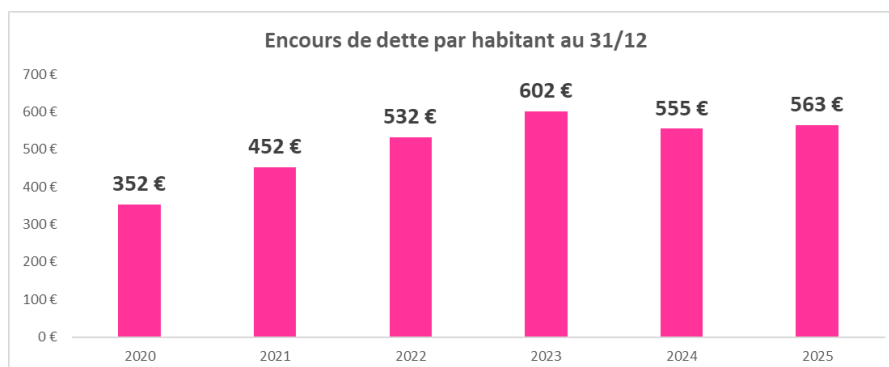
Une capacité de désendettement qui reste favorable

Un autofinancement encore solide et les résultats 2024 reportés (5 731 790,50 €) permettent de maintenir une capacité de désendettement (encours/épargne brute) en deçà des ratios d'alerte à 5,1 années fin 2025.



Un endettement par habitant conforme au niveau d'investissement

L'endettement au 31 décembre 2025 est arrêté à 29 194 760,03 €, en hausse de 3% par rapport à 2024, soit une dette de 563 € par habitant (référence population INSEE 2025 : 51 811 habitants).



L'encours de la dette au 31 décembre 2025 est équilibré et sécurisé :

- 100% de l'encours de dette est typé A1 risque faible (charte de bonne conduite) ;
- La dette est répartie de façon sécurisée entre taux fixe (41%) et taux variables (59%) ;
- La dette est diversifiée entre prêteurs : 22 prêts auprès de 7 établissements bancaires.

C. Les résultats

Budget principal	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Recettes	40 398 137,80 €	17 441 047,80 €	57 839 185,60 €
Dépenses	38 059 209,60 €	13 662 203,68 €	51 721 413,28 €
Solde de l'exercice	2 338 928,20 €	3 778 844,12 €	6 117 772,32 €
Résultat antérieur reporté	100 973,20 €	2 208 611,68 €	2 309 584,88 €
Résultat de clôture	2 439 901,40 €	5 987 455,80 €	8 427 357,20 €

Le résultat global de clôture 2025, intégrant les résultats antérieurs, se traduit par un excédent de 8 427 357,20 €, contre un excédent de 5 731 790,50 € fin 2024.

Il se décompose en un excédent de fonctionnement de 2 439 901,40 € et un excédent d'investissement de 5 987 455,80 €.

Le résultat sur les restes à réaliser d'investissement est déficitaire de 800 859,49 €.

L'excédent sur les réalisations et les restes à réaliser s'établit à 7 626 497,11 €, contre 6 668 050,76 € fin 2024.

III. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 40 398 137,80 €, en hausse de 5% par rapport à 2024.

	Réalisations 2024	Réalisations 2025	évol 24/25	évol 24/25
Produits des services	3 256 587,67	4 264 821,74	31%	1 008 234,07
Fiscalité locale	8 816 570,00	8 940 936,00	1%	124 366,00
Impôts et taxes	12 498 134,00	12 618 008,00	1%	119 874,00
Dotations et subventions	11 333 672,17	11 750 417,41	4%	416 745,24
Autres produits de gestion courante	1 939 565,79	2 066 039,81	7%	126 474,02
Atténuation de charges	229 027,58	281 174,22	23%	52 146,64
Produits financiers	55,53	54,63	-2%	-0,90
Produits exceptionnels	121 909,72	211 490,92	73%	89 581,20
Autres produits de fonctionnement	208 320,03	265 195,07	27%	56 875,04
Recettes de fonctionnement	38 403 842,49	40 398 137,80	5%	1 994 295,31

1. Les produits des services

Les **produits des services** sont en progression de 1 008 234,07 € (+31%) et s'établissent à 4 264 821,74 € :

- L'activité Transport scolaire génère des recettes usagers à hauteur de 603 505,35 €, en hausse de 69 k€ ;
- Les produits des services au public varient de manière inégale : +44k€ pour la piscine, +27k€ pour Thalie, +21k€ pour le conservatoire, -17k€ pour la maison de la Rivière ;
- Les refacturations de charges entre budgets, collectivités et autres organismes progressent de 872 506,44 €, dans le cadre de la convention de mutualisation des services entre Terres de Montaigu et la commune de Montaigu-Vendée signée fin 2022 et selon le nouveau périmètre (équipements sportifs, bâtiments, urbanisme).

2. La fiscalité locale

Les **recettes fiscales locale provenant des entreprises et des ménages** sont arrêtées à 8 940 936 €, en hausse de 124 366 € entre 2024 et 2025.

- Le produit de taxe foncière bâtie augmente de 44 662 €, à 1 574 304 € sous le double effet de :
 - o La revalorisation légale des bases à +1,7%, suivant l'inflation
 - o La croissance physique des bases à +1,3%
- Un recul attendu de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à hauteur de 89 110 € (-41 798 € par rapport à 2024). Cette baisse est toujours liée à une anomalie de la plateforme Gérer Mes Biens Immobiliers en 2023.
- La Cotisation Foncière des Entreprises reste favorable à 5 719 444 €, avec un produit supplémentaire de 216 548 € ;
- La taxe pour la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) a généré une recette fiscale de 215 948 €, en légère

progression attendue compte tenu des charges 2025 sur les compétences GEMAPI ;

- Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) restent dynamique avec un produit supplémentaire de 28 596 € ;
- Les rôles supplémentaires constatés fin 2025 s'élèvent à 64 816 €.

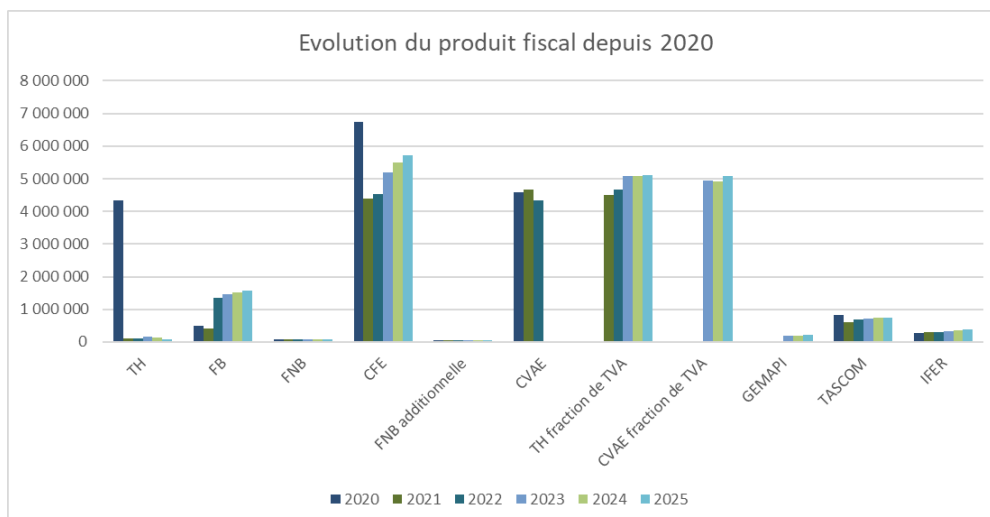
3. Les autres recettes fiscales

Les **autres impôts et taxes hors fiscalité directe** s'établissent à 12 618 008 €, en hausse de 119 874 € entre 2024 et 2025.

- La fraction de TVA compensant la suppression de la taxe d'habitation augmente très légèrement de 13k€, à 5 106 114 €, suivant la croissance nationale ;
- La fraction de TVA compensant la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) augmente également de 150k€, à 5 072 557 €, suivant la croissance nationale ;
- Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) est stable à 1 423 999 € ;
- La solidarité financière entre les communes membres est constatée pour 417 675 €, en baisse de 47 604 €. Cette diminution traduit notamment l'abondement de Terres de Montaigu qui s'est substituée au versement des communes pour 350 152 € ;
- Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC) s'établit à 571 264 €. Pour 2025, le montant alloué au territoire, qui reste toutefois bénéficiaire du fonds, a globalement diminué, ce qui explique la baisse de recette de 22 770 €.

En synthèse

En 2025, la Cotisation Foncière des Entreprises représente 30% du produit fiscal, la fraction de TVA compensant la Cotisation sur la Valeur Ajoutée 27% et la fraction de TVA compensant la Taxe d'Habitation 27%.



4. Les dotations et participations

Les **dotations et participations** s'élèvent à 11 750 417,41 €, en hausse de 416 745,24 € (+4%) par rapport à 2024.

Les **dotations d'Etat** s'élèvent à 7 330 001,66 € dont :

- La dotation forfaitaire pour 3 049 904 €, en hausse de 129 888 € par rapport à 2024 ;
- La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) pour à 564 385 €, en forte baisse de 189 324 € (-25%), premier signal de l'effort de redressement demandé aux collectivités locales ;
- Les allocations compensatrices pour 3 603 576 €, en hausse de 91 833 €, suivant l'évolution de la revalorisation légale des bases ;
- La Dotation Générale de Décentralisation (DGD) et le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) pour 21 726,66 €, en baisse de 1 k€
- Le financement de la maison France Service pour 45 000 € ;
- Le financement pour le chargé de mission Territoires d'Industrie pour 30 000 €
- Une subvention Fonds Vert pour la solution de covoiturage pour 7 300 €
- Une subvention pour le forum de la sécurité routière pour 5 000 €
- Des indemnités de régie de police municipale reversées aux agents pour 550 €
- Le financement de l'audit cybersécurité pour 40 000 € ;
- Un reliquat de subvention à percevoir pour la stérilisation d'animaux errants pour 2 560 €.

La **Région des Pays de la Loire et le Département de la Vendée** ont également apporté leur soutien pour 3 506 342,54 € dont :

- 3 030 430 € de la Région pour la dotation de transfert de la compétence transport scolaire, figée depuis la date de transfert en 2023 ;
- 240 888,67 € de la Région pour les actions habitat
- 170 000 € du Département pour le Printemps du Livre ;
- 13 500 € du Département pour le Conservatoire.

Les **autres participations** sont en hausse à 895 606,21 €, provenant du reliquat des actions habitat.

Les principales subventions concernent :

- Participation Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour les actions jeunesse et sociales : 393 323,93 € ;
- Subvention Agence Régionale de Santé pour le financement du Plan Familles et Santé : 42 000 €
- Subventions animation Habitat : 309 541,20 €
- Mécénat et partenariat pour le Printemps du Livre et Mont'en scène : 36 500 € ;

5. Les autres recettes

Les **autres produits de gestion courante**, qui correspondent principalement aux revenus des immeubles, sont en hausse de 7%, à 2 066 039,81 €.

Les loyers versés par le CIAS pour ses différents établissements s'élèvent à 1 318 325,24 €, ceux de la gendarmerie de Montaigu 350 986,10 €.

Les **atténuations de charges** s'élèvent à 281 174,22 € et correspondent aux remboursements de charges de personnel par l'assurance statutaire et à la participation des agents aux titres restaurant.

Les **produits financiers** s'élèvent à 54,63 €.

Le poste des **produits exceptionnels** s'élève à 211 490,92 € dont :

- Des produits de cession d'immobilisations pour 152 000 € pour la levée d'option d'achat du bâtiment de l'ISSA
- Des remboursements de trop versé sur factures 2024 pour 59 490,92 €.

Les **autres écritures** correspondent à des mouvements d'ordre pour 263 045,48 € (reprise de subventions et sortie d'actif du bâtiment de l'ISSA après la levée d'option d'achat).

Une reprise sur provision devenue sans objet a été constatée pour 2 149,59 €.

Une fraction du produit du quota des gaz à effet de serre, reversé aux autorités organisatrices de la mobilité, a été constaté pour 42 275 €.

S'y ajoute la reprise de l'excédent reporté des années précédentes pour 100 973,20 €.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 38 059 209,60 €, en hausse de 2 886 398,94 € (+ 8%) par rapport à 2024.

	Réalisations 2024	Réalisations 2025	évol 24/25	évol 24/25
Charges à caractère général	10 366 661,65	11 447 207,84	10%	1 080 546,19
Charges de personnel	10 553 123,41	11 797 478,98	12%	1 244 355,57
Atténuation de produits	7 495 078,00	7 604 690,00	1%	109 612,00
Autres charges de gestion courante	2 140 372,26	2 496 382,24	17%	356 009,98
Charges financières	973 658,47	864 816,18	-11%	-108 842,29
Charges exceptionnelles	1 635,56	1 898,60	16%	263,04
Autres dépenses de fonctionnement	3 642 281,31	3 846 735,76	6%	204 454,45
Dépenses de fonctionnement	35 172 810,66	38 059 209,60	8%	2 886 398,94

1. Les charges à caractère général

Les **charges à caractère général** s'établissent à 11 447 207,84 €, en hausse de 1 080 546,19 € par rapport à 2024 (+ 10%). Elles représentent 33% des dépenses réelles de fonctionnement.

Cette évolution s'explique par :

- Des éléments conjoncturels
 - o Des régularisations sur le marché de transport scolaire, en partie liées à l'actualisation des prix pour l'exercice 2024, pour 629 k€. Cet élément a donc artificiellement amélioré l'épargne brute 2024 et dégrade celle de 2025.
 - o La forte augmentation des primes d'assurances pour 71k€, suivant la tendance nationale
 - o L'entretien des espaces verts pour 134 k€, avec l'ajout de surfaces (Quais Saint Hilaire notamment) et un retard de facturation d'un fournisseur
 - ⇒ Sans ces éléments conjoncturels, la hausse des charges à caractère général aurait été limitée à 247 k€, soit + 2,4%.
- Le contexte inflationniste
 - o Coût des énergies : + 69k€ pour l'électricité, le gaz et le carburant, partiellement compensé par l'amortisseur électricité (30 k€)
- Le développement des actions portées par Terres de Montaigu
 - o Programmation 15 ans de Thalie : +51k€
 - o Evénement Terres d'avenir : +14k€
 - o Accompagnement audits habitat : +41k€
 - o Actions Plan Familles et Santé : +30 k€ (logements étudiants)
 - o Actions Terres de Musiciens : +15 k€
 - o Actions sécurité – diagnostic local : -40k€
 - o Outils numériques et informatiques : +58k€

2. Les charges de personnel

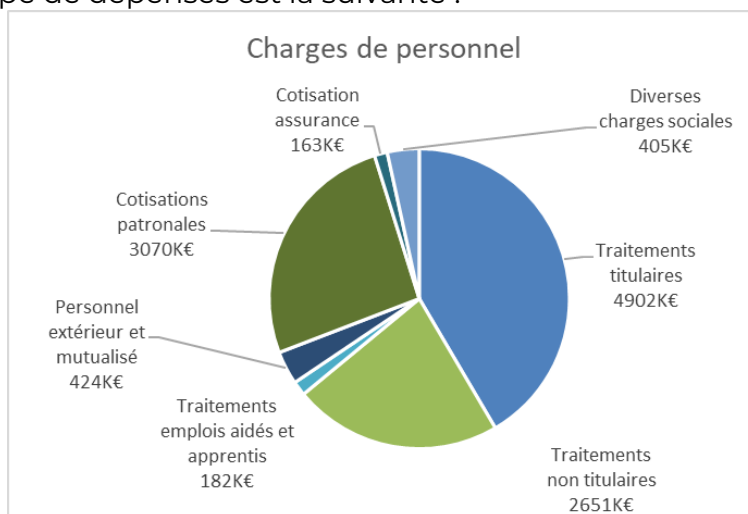
Les **charges de personnel** s'établissent à 11 797 478,98 €, en hausse de 1 244 355,57 € (+ 12%) par rapport à 2024. Elles représentent 34% des dépenses réelles de fonctionnement.

Une fois déduits les remboursements d'indemnités journalières, les refacturations du personnel mutualisé sur le périmètre élargi en 2025 et les subventions liées à des postes, la masse salariale nette n'augmente que de **320 806,42 € (+ 3,8%)** entre 2024 et 2025. Cette variation est plus favorable que ce qui était prévu au budget primitif 2025 (+4,8%).

Cette augmentation s'explique :

- Une thématique **Glissement Vieillesse Technicité** : +45 700 € pour le déroulé de carrière des agents qui fait mécaniquement évoluer leurs rémunérations (ancienneté, promotion interne) ;
- Une thématique **mesures nationales** : +261 600 €
 - o Augmentation de 3 points de la cotisation employeur à la CNRACL + 168 400 € (1^{ère} année sur 4 ans),
 - o Participation employeur à la prévoyance +74 400 €,
 - o Augmentation du SMIC (novembre 2024) en année pleine +18 800 €,
- Une thématique **mesures locales** : +72 200 €
 - o Revalorisations de régime indemnitaire (dont police, éducation, conservatoire +34 900 €),
 - o Revalorisation nette des titres restaurant (+37 300 €) ;
- Les **évolutions de postes** prévues au budget primitif 2025 :
 - o Création de postes 2025 et postes nouvellement mutualisés : policiers municipaux (+99 k€), régisseur Thalie (+55 k€),
 - o Optimisation de postes : communication (-49 k€)
 - o Elargissement du périmètre en 2025 aux équipements sportifs, à l'urbanisme et au service Bâtiments refacturés à Montaigu-Vendée et au CIAS Terres de Montaigu, refacturations impactées par la hausse des mesures nationales et locales.

La vision par type de dépenses est la suivante :



3. Les autres dépenses

Les **autres charges de gestion courante** s'établissent à 2 496 382,24 €, en hausse de 356 009,98 € (+17%).

Elles regroupent principalement les indemnités des élus, les contributions et subventions aux associations et budgets annexes.

Les principales variations concernent :

- Les indemnités des élus, en lien avec les augmentations de la valeur du point d'indice en année pleine : + 4 565,76 €
- Les contributions aux organismes de regroupement et au SDIS : baisse de 13 924,71 € expliqué par la prise en charge de la contribution pôle touristique du Pays du Bocage Vendée par le budget annexe Office de Tourisme
- Les subventions : +78 977,22 € (animation jeunesse, sport de haut niveau dont une subvention ponctuelle de 30 000 € pour la course cycliste Région Pays de la Loire Tour, organisée en 2025)
- Le non-versement de la subvention d'équilibre à l'Office de Tourisme, compte tenu de la bonne dynamique de la taxe de séjour
- Le versement d'une subvention exceptionnelle d'équilibre de 200 000 € au budget annexe Immobilier d'entreprises pour soutenir l'activité des locaux de santé, grâce à la reprise de l'excédent du budget annexe Actions touristiques supprimé fin 2024.

Les **atténuations de produits** s'établissent à 7 604 690,00 €, en hausse de 109 612,00 €.

Elles comprennent principalement l'Attribution de Compensation reversée aux communes, qui est globalement stable à 6 731 582 €.

S'y ajoute la Dotation de Solidarité Communautaire, véhicule de redistribution de la solidarité financière entre les communes du territoire depuis 2023 pour 768 251 €. Terres de Montaigu a abondé au fonds en 2025, en minorant la part versée par les communes, soit une participation de 350 576 €.

Des reversements aux communes pour des actions du plan Terres d'EnAirgies (déchets abandonnés et mégots) ont été provisionnés pour 99 898 €

Enfin des régularisations sur fiscalité perçue suite à dégrèvement ont représenté 4 959 €.

Les **charges financières** sont arrêtées à 864 816,18 €, en baisse de 11% (-108 842,29 €). La variation s'explique par la maturité de l'encours malgré le nouvel emprunt souscrit et la baisse des taux variables.

Les **charges exceptionnelles** sont arrêtées à 1 898,60 €, stables par rapport à 2024, pour des titres annulés sur exercice antérieur.

Les **autres écritures** correspondent aux dotations aux amortissements pour 3 646 464,79 € et à des opérations de cession pour 200 270,97 € (levée de l'option d'achat de l'ISSA).

IV. La section d'investissement

A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 13 662 203,68 €, en baisse de 472 782,18 € (- 3 %) par rapport à 2024.

	Réalisations 2024	Réalisations 2025	évol 24/25	évol 24/25
Dépenses d'équipement	11 607 338,16	11 117 078,82	-4%	-490 259,34
Remboursement dettes bancaires	2 288 908,69	2 277 969,78	0%	-10 938,91
Autres dépenses d'investissement	238 739,01	267 155,08	12%	28 416,07
Dépenses d'investissement	14 134 985,86	13 662 203,68	-3%	-472 782,18

Les dépenses du **programme d'équipement** s'élèvent à 11 117 078,82 €, en baisse de 4% par rapport à 2024.

Selon les orientations annoncées à l'approbation du budget primitif, les principales réalisations concernent :

- Agir en faveur de la transition environnementale :
 - o Mobilités décarbonées : solde du parking à étages de la gare 97 429,53 €, pôle d'échange multimodal (PEM) 801 773,09 €, schéma vélo 169 481,37 € (dont liaison pistes cyclables Montréverd et Les Marches de Bretagne)
 - o Transition énergétique de l'habitat : 213 602 €
 - o Actions du plan Terres d'EnAirgie : 25 952,50 € dont le lancement du fonds de concours Environnement
 - o La qualité de l'eau – Gestion des Eaux Pluviales Urbaines : 903 102,18 €
- Accompagner le développement économique :
 - o Le programme d'aides économiques : 30 000 €
 - o Les travaux dans les zones d'activités achevées : 320 956,60 € dont la requalification du boulevard Alfred de Vigny à Montaigu-Vendée
- Equiper les services et maintenir les équipements :
 - o L'extension de l'Hôtel d'agglomération : 4 757 979,69 €
 - o Parking mutualisé hôtel d'agglomération – cinéma : 891 833,52 €
 - o Travaux et matériels des équipements ouverts au public : 253 480,20 €
 - o Vidéoprotection dans les communes : 62 476,34 €
- Investir pour le territoire de demain :
 - o Le fonds de concours aux communes : 684 700 €
 - o Les études de modification du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : 40 226,87 €
 - o Les actions du Plan Familles et Santé : 35 595,86 €
 - o Le renouvellement des équipements informatiques (cybersécurité, logiciels, licences et matériels) pour la communauté d'agglomération et les communes : 1 004 025,15 €
- Agir pour le sport, l'éducation, la culture :
 - o Le plan informatique dans les écoles publiques : 29 220,86 €
 - o Réhabilitation et extension du complexe sportif Ernest Pivin à Rocheservière : 356 724,10 €
 - o Travaux et matériels des équipements sportifs : 147 895,99 €
 - o Travaux et matériels des équipement culturels : 180 809,75 €

Le **remboursement de capital de la dette** s'élève à 2 274 669,78 €, en légère baisse de 12 663,91 € par rapport à 2024.

Cette variation traduit la maturité de la dette, bien qu'un nouvel emprunt ait été souscrit en 2025.

S'y ajoute la gestion des cautions remboursées pour 3 300 €.

Les autres écritures hors dette concernent :

- Des mouvements d'ordre (reprise des subventions d'équipement perçues) pour 263 045,48 € ;
- Des dépôts de garantis versés (consignes) pour 4 109,60 €.

B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 17 441 047,80 €, en hausse de 8 310 555,86 € (+ 91%) par rapport à 2024.

	Réalisations 2024	Réalisations 2025	évol 24/25	évol 24/25
FCTVA et taxe d'aménagement	2 265 328,54	1 806 089,91	-20%	-459 238,63
Excédent de fonctionnement capitalisé	2 000 000,00	3 600 000,00	80%	1 600 000,00
Subventions d'équipement - divers	1 222 089,49	4 809 869,98	294%	3 587 780,49
Emprunts	750,00	3 008 488,34	401032%	3 007 738,34
Autres recettes d'investissement	3 642 323,91	4 216 599,57	16%	574 275,66
Recettes d'investissement	9 130 491,94	17 441 047,80	91%	8 310 555,86

Les recettes de Fonds de Compensation de la TVA s'élèvent à 1 557 561,48 € ; la taxe d'aménagement reversée par les communes sur les zones économiques et touristiques représente 248 528,43 €, année d'un niveau normal après une année 2024 particulièrement forte.

Les subventions d'équipement suivantes ont été perçues pour 4 809 869,98 € en 2025 :

- Parking à étages : subventions de l'Etat (Dotation de Soutien à l'Investissement Local et Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire), de la Région des Pays de la Loire, du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) pour 2 123 419,88 €
- Hôtel d'agglomération : subventions de l'Etat (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux), la Région des Pays de la Loire, du FEDER, de la commune de Montaigu-Vendée pour 2 026 298 €
- Schéma Vélo : subvention de l'Etat (fonds vert), du Département de la Vendée et de la Fédération des Usagers de la Bicyclette pour 228 597,90 €
- Complexe sportif Ernest Pivin : subventions de la commune de Rocheservière et du SYDEV pour 210 257,30 €
- Plan Terres d'EnAirgie : subvention de l'Etat (fonds vert), du SYDEV et de l'Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'énergie pour 66 559,50 €
- Déploiement de la fibre : subventions de l'Etat et de Vendée Numérique pour 58 000 €
- Schéma directeur de la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines : subventions de la Caisse des Dépôts et de l'Agence de l'Eau pour 27 283,64 €

- Aménagement de voirie communautaire : subvention du Département de la Vendée pour 12 390,30 €
- Equipement des logements étudiants en santé : subvention de l'Agence Régionale de Santé pour 5 394 €
- Instruments Orchestre au collège : subvention du Département de la Vendée pour 4 623,11€
- Participation pour réalisation d'Equipements Publics Exceptionnels pour des travaux dans des zones : subventions CAVAC et atelier du Bocage pour 12 390,30 €.

Un nouvel emprunt de 3 000 000 € a été souscrit pour le financement de l'Hôtel d'agglomération.

La gestion des cautions encaissées représente 8 488,34 €.

L'excédent de fonctionnement capitalisé s'élève à 3 600 000 €.

Les autres écritures s'élèvent à 4 216 599,57 € et recouvrent :

- Les mouvements d'ordre (amortissements) pour 3 846 735,76 € ;
- Un reversement de subvention de SNCF réseaux pour un trop versé sur l'aménagement de la gare pour 326 925,06 €, après obtention de subvention FEDER sur le projet
- Un reversement de trop versé au SYDEV sur les travaux du boulevard urbain pour 6 026 €
- Des dépôts de garantie (consignes) restitués pour 133,70 €
- L'apurement du fonds résilience COVID-19 avec la Région des Pays de la Loire pour 36 779,05 €.

S'y ajoute la reprise de l'excédent reporté des années précédentes pour 2 208 611,68 €.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le budget annexe Assainissement est désormais en rythme normal d'exécution. Pour mémoire, les mises à disposition des biens communaux au budget annexe Assainissement ont été constatées par PV au cours de l'année 2024. La traduction budgétaire de ces mises à disposition est visible comptablement à partir de 2025.

I. Les résultats

Assainissement	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Recettes	6 436 511,19 €	2 402 193,67 €	8 838 704,86 €
Dépenses	3 119 251,22 €	3 249 765,51 €	6 369 016,73 €
Solde de l'exercice	3 317 259,97 €	-847 571,84 €	2 469 688,13 €
Résultat antérieur reporté	0,00 €	332 252,95 €	332 252,95 €
Résultat de clôture	3 317 259,97 €	-515 318,89 €	2 801 941,08 €

Le résultat global de clôture 2025 se traduit par un excédent de 2 801 941,08 € contre 575 960,04 € fin 2024. Il se décompose en un excédent de fonctionnement de 3 317 259,97 € et un déficit d'investissement de 515 318,89 €.

Le résultat sur les restes à réaliser d'investissement est déficitaire de 250 988,75 €. L'excédent sur les réalisations et les restes à réaliser s'établit à 2 550 952,33 € contre un déficit de 783 007,40 € fin 2024.

L'activité Assainissement collectif présente un excédent de fonctionnement de 3 426 130,28 € et un déficit d'investissement de 504 450,41 €, hors restes à réaliser. L'activité Assainissement non collectif (SPANC) présente un déficit de fonctionnement de 108 870,31 €, lié à la structuration de l'équipe pour augmenter le service rendu, et un déficit d'investissement de 10 868,48 € hors restes à réaliser. Ce déficit temporaire est lié à la structuration en cours du service.

II. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 6 436 511,19 €, en hausse attendue de 3 796 497,12 € (+ 144%) par rapport à 2024.

Les recettes en provenance des usagers correspondent principalement aux redevances d'assainissement collectif et non collectif (5 232 012,56 €) et à la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (838 152,28 €).

Elles sont en forte hausse de 1 519 063,15 €, s'expliquant par :

- La modification du rythme de versement des acomptes de redevance depuis 2024. La recette annuelle 2025 constate 2 années de service (2024 et 2025), ce qui explique la variation très importante de + 3 278 256,02 €. Sur les 5 133 k€ constatés, seuls 2 941 k€ sont afférents à l'année 2025.
- L'encaissement des Redevances Performances des réseaux d'assainissement qui feront l'objet d'un reversement à l'Agence de l'Eau à partir de 2026.

- L'augmentation des Participations pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) grâce à la structuration du service.

Les écritures d'ordre concernent les amortissements de subventions perçues. Elles sont en forte augmentation avec la prise en compte des biens mis à disposition par les communes.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 3 119 251,22 €, en hausse de 722 944,24 € (+ 30%) par rapport à 2024.

Elles concernent principalement :

- Charges de gestion courante : 1 650 289,24 €, en hausse de 6 k€ pour des apurements de reliquat d'énergie, compensés par moins de charges de sous-traitance
- Charges de personnel : 471 099,17 € en hausse de 114 k€, en lien avec la structuration du service. Les charges de personnel suivent la même orientation que les charges de personnel du budget principal, ci-dessus exposée.
- Charges financières : 109 752,01 €, en hausse de 2 k€ traduisant la maturité de la dette et le nouveau recours à l'emprunt en 2025
- Ecritures d'ordre : 886 749,21 € en forte augmentation (+603 k€) avec la prise en compte des biens mis à disposition par les communes.

III. La section d'investissement

A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établissent à 3 249 765,51 €, en hausse de 1 349 413,36 € (+ 71%) par rapport à 2024, dont :

- Programme d'équipement : 2 356 830,29 € dont 322 k€ pour l'étude du schéma directeur de l'assainissement, 837 k€ pour les travaux de la station d'épuration de Montréverd, des travaux de réseaux 557 K€ à La Boissière de Montaigu et 195 k€ à Montaigu-Vendée, des travaux sur les installations 164 k€ à Montaigu-Vendée, 63 k€ à Rocheservière, 52 k€ à Montréverd
- Remboursement du capital de la dette : 652 416,22 €
- Ecritures d'ordre - amortissements : 240 519 €, en forte augmentation avec la prise en compte des biens mis à disposition par les communes.

L'encours de dette au 31/12/2025 s'établit à 5 545 190,66 €, pour 36 prêts.

B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 2 402 193,67 €, en baisse de 18 180,96 € (- 1%) par rapport à 2024, dont :

- Excédent capitalisé de 2024 : 243 707,09 €

- Subventions d'investissement : 271 548,23€ dont Agence de l'Eau et Caisse des Dépôts pour le schéma directeur 230 974,63 € et Fonds Vert PCAET pour le verdissement de la flotte automobile 14 981 €
- Emprunt pour le financement de la station d'épuration de Montréverd : 1 000 000 €
- Ecritures d'ordre -amortissements : 886 749,21 € en forte augmentation avec la prise en compte des biens mis à disposition par les communes.

S'y ajoute la reprise de l'excédent reporté des années précédentes pour 332 252,95 €.

BUDGET ANNEXE DECHETS

I. Les résultats

Déchets ménagers	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Recettes	4 560 444,32 €	313 438,66 €	4 873 882,98 €
Dépenses	4 211 403,68 €	417 118,99 €	4 628 522,67 €
Solde de l'exercice	349 040,64 €	-103 680,33 €	245 360,31 €
Résultat antérieur reporté	1 571 752,39 €	1 567 236,46 €	3 138 988,85 €
Résultat de clôture	1 920 793,03 €	1 463 556,13 €	3 384 349,16 €

Le résultat global de clôture 2025 se traduit par un excédent de 3 384 349,16 € contre 3 138 988,85 € fin 2024. Il se décompose en un excédent de fonctionnement de 1 920 793,03 € et un excédent d'investissement de 1 463 556,13 €.

Le résultat sur les restes à réaliser d'investissement est un excédent de 15 867,82 €. L'excédent sur les réalisations et les restes à réaliser s'établit à 3 400 216,98 € contre 3 162 228,35 € fin 2024.

II. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 4 560 444,32 €, en hausse de 71 012,78 € (+2%) par rapport à 2024.

Elles correspondent principalement à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (4 235 332,37 €, en hausse de 146 305,00 €), aux ventes de matériaux (23 698,75 €) et aux recettes de la Valoréttrie (201 439,29 €).

La régularisation de la contribution à Trivalis 2024, suite aux résultats de valorisation des déchets, est comptabilisée pour 18 915,44 €.

Une reprise de provision devenue sans objet a été constatée pour 10 593,23 €

S'y ajoute la reprise de l'excédent reporté des années précédentes pour 1 571 752,39 €.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 4 211 403,68 €, en baisse de 181 097,13 € (-4%) par rapport à 2024, dont :

- Charges de gestion courante : 2 264 607,98 € (-81 712,64 € principalement sur les frais de collecte et les frais d'affranchissement) ;
- Charges de personnel : 317 897,06 €, en baisse de -1%. Les charges de personnel suivent la même orientation que les charges de personnel du budget principal, ci-dessus exposée ;
- Contributions à Trivalis : 1 356 897,80 € (-113 169 €, soit -8%)
- Charges financières : 13 493,03 € (-4 755,73 €, traduisant la maturité de la dette)
- Ecritures d'ordre - amortissements : 255 187,48 €

III. La section d'investissement

A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établissent à 417 118,99 €, en hausse de 98 129,62 € (+31%) par rapport à 2024, dont :

- Programme d'équipement : 293 162,48 € pour le changement de logiciel de gestion et le renouvellement du matériel de collecte
- Remboursement du capital de la dette : 105 415,51 €
- Ecritures d'ordre – amortissements : 18 541,00 €

L'encours de dette au 31/12/2025 s'établit à 225 997,74 €, pour 1 prêt.

B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 313 438,66 €, en hausse de 51 030,08 € (+19%) par rapport à 2024, dont :

- FCTVA : 32 635,34 €
- Subventions : 25 615,84 € dont Fonds Vert pour la valorisation des biodéchets 11,9 k€ et Trivalis pour l'achat de composteurs 13,7 k€
- Ecritures d'ordre -amortissements : 255 187,48 €

S'y ajoute la reprise de l'excédent reporté des années précédentes pour 1 567 236,46 €.

BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME

I. Les résultats

Office de Tourisme	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Recettes	193 625,76 €	0,00 €	193 625,76 €
Dépenses	229 780,56 €	0,00 €	229 780,56 €
Solde de l'exercice	-36 154,80 €	0,00 €	-36 154,80 €
Résultat antérieur reporté	124 162,06 €	0,00 €	124 162,06 €
Résultat de clôture	88 007,26 €	0,00 €	88 007,26 €

Le résultat global de clôture 2025 se traduit par un excédent de fonctionnement de 88 007,26 € contre 124 162,06 € fin 2024.

Il n'y a pas de section d'investissement, ni de restes à réaliser.

II. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 193 625,76 €, en baisse de 9 199,26 € (-5%) par rapport à 2024.

Elles correspondent principalement à la taxe de séjour (182 575,45 €) qui ralentit légèrement en 2025 malgré l'augmentation tarifaire harmonisée sur l'ensemble des 5 intercommunalités du Pays du Bocage Vendéen et un bon dynamisme des nuitées.

Compte tenu de l'excédent antérieur, il a été décidé de ne pas verser la subvention d'équilibre du budget principal, le budget s'étant largement auto-financé.

S'y ajoute la reprise de l'excédent reporté des années précédentes pour 124 162,06 €.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 229 780,56 €, en hausse de 82 129,68 € (+56%) par rapport à 2024. Cette variation s'explique par le transfert des dépenses touristiques antérieurement payées par le budget principal et qui sont finançables par la taxe de séjour.

Les dépenses de fonctionnement concernent principalement :

- Charges de gestion courante : 34 267,19 € dont les dépenses relatives aux chemins de randonnée
- Charges de personnel : 131 738,54 € suivant la même orientation que les charges de personnel du budget principal, ci-dessus exposée
- Autres charges de gestion courante : 45 788, 60 € pour la cotisation au pôle touristique du Pays du Bocage Vendéen
- Reversement taxe de séjour au département : 17 783,54 €

BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES

I. Les résultats

Immobilier d'entreprises	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Recettes	632 845,51 €	452 421,18 €	1 085 266,69 €
Dépenses	459 892,09 €	488 807,78 €	948 699,87 €
Solde de l'exercice	172 953,42 €	-36 386,60 €	136 566,82 €
Résultat antérieur reporté	-58 669,00 €	-102 653,62 €	-161 322,62 €
Résultat de clôture	114 284,42 €	-139 040,22 €	-24 755,80 €

Le résultat global de clôture 2025 se traduit par un déficit de 24 755,80 € contre un déficit de 161 322,62 € fin 2024. Il se décompose en un excédent de fonctionnement de 114 284,42 € et un déficit d'investissement de 139 040,22 €.

Le résultat sur les restes à réaliser d'investissement est un excédent de 158 642,65 €. L'excédent sur les réalisations et les restes à réaliser s'établit à 19 602,43 € contre un déficit de 35 074,90 € en 2024.

II. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 632 845,51 €, en hausse de 229 152,03 € (+57%) par rapport à 2024.

Elles correspondent principalement à :

- Loyers des professionnels occupants : 351 277,17 €, dont 174 644,49 € pour les professionnels de santé et 174 644,49 € pour les entreprises, en hausse grâce à un meilleur taux d'occupation et à l'ouverture de La Turbine, anciennement espace Joseph Gaillard, reconverti en pépinière de formation
- Ecritures d'ordre d'amortissement : 81 322 €
- Subvention d'équilibre exceptionnelle du budget principal : 200 000 € issus de la reprise de l'excédent du budget Actions touristiques, pour soutenir l'activité de santé sur le territoire.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 459 892,09 €, en hausse de 19 977,98 € (+5%) par rapport à 2024.

Les dépenses de fonctionnement concernent principalement :

- Charges de gestion courante : 158 001,14 € (+ 12%), augmentation intégralement liée à l'ouverture de La Turbine, en transfert du budget principal
- Charges financières : 24 096,13 € (-11%), bénéficiant de la maturité de la dette et de la baisse des taux variables
- Ecritures d'ordre - amortissements : 274 661,59 €

S'y ajoute la reprise du déficit reporté des années précédentes pour 58 669,00 €.

III. La section d'investissement

A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établissent à 488 807,78 €, en hausse de 246 418,01 € (+102%) par rapport à 2024, dont :

- Programme d'équipement : 277 197,31 € dont 151 k€ dans les maisons de santé pluridisciplinaire à Rocheservière et Montréverd et 126 k€ pour La Turbine, anciennement l'espace Joseph Gaillard libéré à l'ouverture de l'Hôtel d'agglomération et transformé en pépinière de formation
- Remboursement du capital de la dette : 129 538,47 €
- Remboursement de cautions : 750,00 €
- Ecritures d'ordre - amortissements : 81 322,00 €

S'y ajoute la reprise du déficit reporté des années précédentes pour 102 653,62 €.

L'encours de dette au 31/12/2025 s'établit à 1 053 607,64 €, pour 6 prêts.

B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 452 421,18 €, en hausse de 183 004,72 € (+68%) par rapport à 2024, dont :

- Subventions : 175 520,00 € dont 113 220 € pour la maison de santé de Rocheservière (Etat, Région, Département et Europe – programme Leader) et 62 300 € pour la maison de santé de Montréverd (Etat, Région et Département)
- Gestion des cautions : 2 239,59 €
- Ecritures d'ordre -amortissements : 274 661,59 €

BUDGET ANNEXE LE PRE BLANC

I. Les résultats

Le Pré Blanc	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Recettes	307 221,26 €	301 258,22 €	608 479,48 €
Dépenses	307 221,26 €	287 606,08 €	594 827,34 €
Solde de l'exercice	0,00 €	13 652,14 €	13 652,14 €
Résultat antérieur reporté	78 819,42 €	-301 258,22 €	-222 438,80 €
Résultat de clôture	78 819,42 €	-287 606,08 €	-208 786,66 €

Le résultat global de clôture 2024 se traduit par un déficit de 208 786,66 € contre un déficit de 222 438,80 € en 2024. Il se décompose en un excédent de fonctionnement de 78 819,42 € et un déficit d'investissement de 287 606,08 €. Il n'y a pas de restes à réaliser.

II. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 307 221,26 €, en hausse de 160 134,50 € (+109%) par rapport à 2024. Elles correspondent à un remboursement de sinistre dans les garages pour 19 615,18 € et à la gestion des stocks (287 606,08 €), aucune vente n'ayant été constatée en 2025.

S'y ajoute la reprise de l'excédent reporté des années précédentes pour 78 819,42 €.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 307 221,26 €, en hausse de 160 134,50 € (+109%) par rapport à 2024, dont :

- Charges de gestion courante : 5 963,04 € pour des travaux de finition d'espaces verts
- Gestion des stocks : 301 258,22 € (constatés par compensation en 2024)

III. La section d'investissement

A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établissent à 287 606,08 €, en hausse de 96% par rapport à 2024, année où la gestion des stocks de fin d'année avait été constatée par compensation.

S'y ajoute la reprise du déficit reporté des années précédentes pour 301 258,22 €.

B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'établissent à 301 258,22 € et correspondent uniquement à la gestion des stocks.

BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

I. Les résultats

Zones d'activités économiques	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Recettes	18 281 614,42 €	16 439 131,21 €	34 720 745,63 €
Dépenses	17 857 443,67 €	17 797 519,39 €	35 654 963,06 €
Solde de l'exercice	424 170,75 €	-1 358 388,18 €	-934 217,43 €
Résultat antérieur reporté	7 423 832,86 €	-13 557 490,24 €	-6 133 657,38 €
Résultat de clôture	7 848 003,61 €	-14 915 878,42 €	-7 067 874,81 €

Le résultat global de clôture 2025 se traduit par un déficit de 7 067 874,81 €, contre un déficit de 6 133 657,38 € fin 2024. Il se décompose en un excédent de fonctionnement de 7 848 003,61 € et un déficit d'investissement de 14 915 878,42 €. Il n'y a pas de restes à réaliser.

II. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 18 281 614,42 €, en baisse de 547 443,37 € (-3%) par rapport à 2024 dont :

- Vente de parcelles : 612 218 € dont Le Bordage à Cugand-la-Bernardière (220 k€), La Bretonnière à Montaigu-Vendée (171 k€), La Daunière à Montaigu-Vendée (93 k€), La Trévoise à Montréverd (58 k€) et La Croix Biton à Saint-Philbert-de-Bouaine (37 k€)
- Subventions : 166 190,20 € dont un acompte de fonds vert friches pour les Quais Saint Hilaire (150 k€) et une redevance fouilles archéologiques pour Les Landes de Roussais (16 k€)
- Gestion des stocks et écritures d'ordre : 17 476 237,22 €

S'y ajoute la reprise de l'excédent reporté des années précédentes pour 7 423 832,86 €.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 17 857 443,67 €, en baisse de 3 537 351,86 € (-17%) par rapport à 2024, dont :

- Charges de gestion courante : 1 280 976,15 € principalement pour des travaux dans les zones les Quais Saint Hilaire à Montaigu-Vendée (594 k€), La Bretonnière à Montaigu-Vendée (361 k€), L'Europe à Rocheservière (50 k€) La Croix Biton à Saint-Philbert-de-Bouaine (23k€) et La Chardonnière à Treize-Septiers (21k€)
- Intérêts de la dette : 77 254,10 €
- Ecritures de stock et d'ordre : 16 499 213,42 €

III. La section d'investissement

A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établissent à 17 797 519,39 € et concernent le remboursement du capital de la dette (381 364,38 €) et la gestion de stocks (17 416 155,01 €).

S'y ajoute la reprise du déficit reporté des années précédentes pour 13 557 490,24 €.

L'encours de dette au 31/12/2025 s'établit à 3 201 032,56 €, pour 3 prêts.

B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 16 439 131,21 € et concernent uniquement la gestion des stocks.